



Ordre du jour de l'Assemblée Générale du jeudi 22 novembre 2007

Local : NO5.06 - Heure : 12h30

- ▶ **0.** Motifs de la convocation en urgence
- ▶ **1.** Approbation de l'ordre du jour
- ▶ **2.** Adhésion de BES à la plate-forme sur la liberté d'expression du BEA – vote
- ▶ **3.** Divers
- ▶ **4.** Prochaine Assemblée

Plate-forme pour la liberté d'expression à l'ULB

A la fin de l'année académique dernière, de graves décisions ont été prises en matière de liberté d'expression à l'ULB. Elles touchent directement les cercles et bureaux étudiants, et plus largement l'ensemble de la Communauté universitaire.

Le Bureau de l'Université du **27 avril 2007** a approuvé une nouvelle « **tarification pour la mise à disposition des locaux de l'ULB** ».

Cette tarification prévoit que les cercles et bureaux étudiants devront désormais payer pour l'utilisation de locaux (auditoires pour des conférences, débats, etc.). Les prix vont maintenant de **10 euros** à plusieurs centaines (par exemple, **400 euros** pour le Janson ou le Grand Hall en soirée). A cela s'ajoutent d'autres coûts (micros, sécurité...), de plus en plus régulièrement imposés, sans justification véritable.

La plupart des cercles et bureaux étudiants ne reçoivent pourtant aucun subside récurrent. Ils sont composés d'étudiants qui s'activent bénévolement pour la vie politique, sociale et culturelle de nos campus. Les activités organisées dans ces auditoriums désormais payants se veulent gratuites la plupart du temps.

Les signataires de cette plate-forme estiment que ces nouveaux coûts mettent en danger l'équilibre financier des cercles et bureaux étudiants ainsi que la volonté de gratuité de nombreuses activités (conférences, débats...) organisées sur nos campus. Nous considérons que l'Université, au lieu de ponctionner de l'argent aux cercles et bureaux étudiants, devrait au contraire les subventionner.

Le Conseil d'administration du **2 juillet 2007** a quant à lui approuvé une nouvelle « **procédure pour la mise à disposition des locaux de l'ULB** ».

Cette procédure avait été proposée au Conseil d'administration par notre recteur, Monsieur Philippe Vincke, dans la foulée de son interdiction, fortement médiatisée, d'un débat où Tariq Ramadan était pressenti comme orateur.

La nouvelle procédure confirme le fait que le Recteur peut censurer toute conférence ou débat organisés sur l'ULB. Il consultera pour cela préalablement un petit groupe de personnes, pour la plupart membres de l'équipe rectorale.

Par ailleurs, pour pouvoir exercer cette censure, de **lourdes formalités administratives** ont été mises en place (délai de réservation, informations sur les participants à un débat...), ralentissant fortement les activités des cercles et bureaux étudiants.

Les signataires de cette plate-forme estiment qu'il est inadmissible de retirer aux cercles et bureaux étudiants, associations reconnues par l'ULB, leur liberté d'organisation de conférences, débats, etc. Nous estimons que le Recteur et son comité de censure ne peuvent décider qui les étudiants ont le droit d'écouter.

Nous demandons que si une association reconnue par l'ULB est organisatrice ou co-organisatrice d'une activité, celle-ci puisse d'office être organisée.

Nous demandons donc aux instances décisionnelles de notre Université qu'elles reviennent sur leurs décisions et répondent positivement à nos demandes.

Nous entreprendrons d'ici-là différentes actions pour que la liberté d'expression sur notre Université soit sauvegardée.

Nous voulons que notre Université reste une Université libre.